



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Appel à projets 2021
Soutien au développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les
hommes en milieu rural**

*

Malgré un faible taux de chômage, les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes perdurent dans les Pays de la Loire. De surcroît, ces inégalités sont encore plus marquées dans les territoires ruraux.

Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire :

Selon les données statistiques les plus récentes de Pôle Emploi (décembre 2020), le taux de chômage en Pays de la Loire s'élève à 6,6 % (contre 7,8 % en France Métropolitaine) ; les femmes représentent 49 % de l'ensemble de la demande d'emploi alors qu'elles ne constituent que 48% de la population active. Au niveau qualitatif, en décembre 2020, les femmes inscrites à Pôle emploi sont plus diplômées que leurs homologues masculins : 56 % de la demande d'emploi féminine a un niveau de formation au moins équivalent au BAC, contre 48% pour les hommes. A l'inverse, la représentativité des formations CAP / BEP est plus faible chez les femmes : 30% contre 38% pour les hommes. En termes de qualification, la répartition des catégories socio-professionnelles est très différente selon le sexe. Les qualifications d'agent de maîtrise, technicien ou cadre sont moins représentées dans la demande d'emploi féminine : 11% contre 16% pour les hommes. Par ailleurs, près de 70 % de la demande d'emploi féminine recherche un emploi dans 4 domaines professionnels : les services à la personne et à la collectivité (25%), le commerce, vente et grand distribution (17%) et l'hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs, animation (10%).

Le taux d'activité des femmes en Pays de la Loire se caractérise par un fort recours au temps partiel. En effet, selon la dernière étude INSEE sur ce sujet (INSEE, Analyses, Pays de la Loire, n°71, 07/03/19), 32,6 % des femmes travaillent à temps partiel dans les Pays de la Loire, contre 7,3 % des hommes, soit l'un des taux les plus forts de France, ce qui explique notamment les 26 % d'écart de salaires entre femmes et hommes dans cette région, l'un des plus fort taux au niveau national. Quand on supprime l'effet du temps partiel, on constate 17,6 % d'écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes dans les Pays de la Loire contre 18,7 % au niveau national : 19,5 % pour les cadres, 13,4 % pour les ouvriers, 12,1 % pour les professions intermédiaires et 8,6 % pour les employés. Ces écarts de salaire entre les femmes et les hommes varient aussi selon l'âge. En effet, l'écart de salaire net horaire moyen est de 6,5 % pour les 18-25 ans, il progresse ensuite à 15,7 % pour les 26-50 ans et culmine à 25,3 % pour les plus de 50 ans.

Par ailleurs, l'activité professionnelle des femmes se concentre principalement dans 12 familles professionnelles, sur les 87 existantes. A cela s'ajoutent des difficultés d'accès à l'emploi, aux postes de responsabilité et à la création d'entreprises. En effet, dans les Pays de la Loire, seuls trois créateurs d'entreprise sur 10 sont des femmes. Cette situation s'explique notamment par le fait que les femmes ne créent pas leur entreprise dans les secteurs économiquement les plus porteurs en Pays de la Loire pour la création d'entreprise : le secteur « commerce transport-entrepôt, hébergement-restauration », les services aux entreprises et la construction. La situation est inversée dans le secteur « enseignement, santé et action sociale » où les femmes sont majoritaires (près de 2/3 des entreprises sont créées par des femmes).

L'emploi des femmes dans les territoires ruraux :

Selon l'étude du CGET sur l'emploi des femmes dans les territoires ruraux (mars 2018), les difficultés d'accès à l'emploi des femmes vivant en milieu rural sont renforcées. En effet, cet accès est plus restreint que celui des hommes, notamment en raison d'un tissu d'emploi qui accentue cette ségrégation professionnelle. L'entrepreneuriat des femmes est, par ailleurs, plus faible (à l'exception des territoires ruraux touristiques et littoraux) en raison du poids de l'économie présentielle qui est limitée et de freins multiples liés aux transports, aux modes de garde d'enfants insuffisants, aux combinaisons d'activités soumises à différents régimes juridiques, fiscaux et sociaux nécessitant un accompagnement spécifique, aux problèmes d'accès au numérique. Malgré ce constat, plusieurs filières d'avenir pour l'emploi des femmes en milieu rural sont à saisir : le numérique (en féminisant cette filière), la silver économie et les services à la personne (en raison du vieillissement de la population rurale), les métiers verts (une réelle opportunité pour la création d'emploi), l'économie sociale et solidaire (un secteur porteur).

Face à ces divers constats, les orientations stratégiques de la DRDFE en matière d'égalité professionnelle entendent favoriser la mixité et l'insertion professionnelle des femmes, le développement de l'entrepreneuriat des femmes et plus largement toutes les actions favorisant l'autonomie économique des femmes, plus particulièrement dans les territoires ruraux.

Objet de l'Appel à projets:

Cet appel à projets vise à faire émerger des dispositifs, des projets, des actions favorisant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux des Pays de la Loire. Ils doivent être envisagés comme un dispositif pivot favorisant la mobilisation des partenaires impliqués dans le développement de l'égalité professionnelle.

Les projets présentés devront expliquer en quoi ils permettent d'élargir les conditions territoriales de développement soit de l'insertion professionnelle des femmes, de la mixité professionnelle, du développement de l'entrepreneuriat des femmes, soit de l'autonomie économique des femmes en milieu rural. Ils devront montrer, par ailleurs, le caractère partenarial et la complémentarité de leur démarche, situés dans un diagnostic territorial local.

Critères d'éligibilité :

Cet appel à projets s'adresse aux associations et aux personnes morales publiques qui mettent en œuvre des actions dans les Pays de la Loire visant à lutter contre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Les structures devront démontrer leur présence effective (siège social ou antenne locale) sur le territoire des Pays de la Loire. Si le siège social de la structure n'est pas en Pays de la Loire, la structure demandeuse doit justifier d'au moins un ou une salarié(e) employé(e) sur le territoire régional.

Sont également éligibles les consortiums regroupant plusieurs associations. Dans ce cas, un seul dossier sera déposé par la structure «pilote» au nom du consortium, en précisant les acteurs et les structures constituant le consortium et la nature des partenariats.

Critères de sélection :

Ces projets doivent répondre au moins à l'un des critères suivants :

- Mettre en place un nouveau dispositif/action favorisant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en milieu rural
- Pérenniser un dispositif, un projet, une action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en milieu rural

Une attention particulière sera réservée aux projets novateurs s'inscrivant dans cet objectif d'égalité professionnelle, dans une logique partenariale (tant institutionnelle qu'associative) et visant la pérennité de leur démarche.

Évaluation :

Les porteurs et porteuses de projet devront :

- proposer des outils de suivi pertinents du projet et des actions qu'il recouvre ;
- apprécier les effets des actions sur les publics cibles, sur les professionnels, sur les institutions et sur le territoire ;
- impliquer, dans la mesure du possible, les parties prenantes dans l'évaluation du projet.

Les porteuses et porteurs de projet s'engagent à réaliser à l'issue du projet un bilan quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les effets de l'action.

Montants des subventions :

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera compris entre **2000 et 10 000 euros** pour chaque opérateur. Ces projets se dérouleront en 2021.

Calendrier et dépôt des projets :

Les candidatures et projets doivent être déposés sur le site gouvernemental « Démarches simplifiées » (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/drdfp-pdl-aap-2021-soutien-developpement-egalite-professionnelle-femmes-hommes-milieu-rural>), à compter du **13 avril 2021**.

Date limite de dépôt des dossiers : 16 mai 2021

Informations et contact:

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

- **Pour les actions concernant au moins deux départements ligériens ou la région Pays de la Loire :** Laurence Martin, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité : laurence.martin@pays-de-la-loire.gouv.fr,
- **Pour les actions départementales :** la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) du département concerné :

DDDFE de la Loire-Atlantique : Valérie Richaud-Taussac
valerie.richaud-taussac@pays-de-la-loire.gouv.fr

DDDFE du Maine-et-Loire : Lætitia Guilbaud
ddcs-ddfe@maine-et-loire.gouv.fr

DDDFE de la Mayenne : Sophie Pasquet
sophie.pasquet@mayenne.gouv.fr

DDDFE de la Sarthe : Véronique Noel
veronique.noel@sarthe.gouv.fr

DDDFE de la Vendée : Patricia Mendoza Cerisuelo
patricia.mendoza-cerisuelo@vendee.gouv.fr